

|  |
| --- |
| Commune de Roquebrune-sur-Argens |
| *Pôle Ressources – Domaine Public* |

**AUTORISATION D’OCCUPATION TEMPORAIRE (A.O.T.)**

**DU DOMAINE PUBLIC**

**Gestion, Entretien et Exploitation des pistes de padel**

**Impasse des Anges – Quartier de l’Iscle (Village)**

***MEMOIRE TECHNIQUE***

A COMPLETER PAR LES CANDIDATS

**NB1 :** Afin de rendre plus efficace l’analyse des propositions, le candidat devra respecter le formalisme suivant :

* Fournir uniquement des documents correspondant précisément à l’offre, **l’abondance de documents n’étant pas considérée comme un gage de qualité**. Sont à proscrire les documents marketing et les présentations commerciales générales des sociétés, services et produits. Ce qui est attendu des candidats est une offre personnalisée et claire permettant de retrouver aisément les informations recherchées.
* **Mémoire Technique** : ce mémoire sera un **document personnalisé, concis et dépollué** de tout élément qui ne répond pas aux questions posées.

**NB2 :** Secret industriel et commercial, secret des affaires : le candidat indiquera ceux des renseignements qu’il considère comme relevant du secret industriel et commercial ou du secret des affaires et reflétant la stratégie commerciale de l’entreprise opérant dans un secteur donné d’activité ou des informations confidentielles autres.

**L’offre technique sera seulement jugée à partir de ce mémoire. Seules les fiches descriptives des matériels ou produits utilisés, les schémas procéduraux / organisationnels, les tableaux explicatifs, les fiches techniques, les CV peuvent être joints en annexe au mémoire.**

Le candidat peut annexer un mémoire non exhaustif décrivant précisément son projet.

Spécifiquement élaboré pour l’exécution de la présente A.O.T, le mémoire technique sert à départager les offres d’un point de vue technique et sera contractuel. Ce mémoire est noté de 0 à 100 points.

Le mémoire technique comprend les dispositions que le candidat propose de mettre en œuvre dans le cadre de l’exécution de la présente A.O.T. Il présente ci-dessous les réponses aux questions suivantes qui sont notées comme il est dit à l’article 7 du règlement de la consultation.

A / Méthodologie (Noté de 0 à 20) : le candidat présente sa méthodologie d’exécution diverse de la convention avec précision :

* de nettoyage (méthode et fréquence) et de maintenance préventive et curative ;
* de développement durable (tri sélectif, engagements environnementaux, etc.) ;
* de tarifications (locations, abonnements ou licences, location et / ou vente de matériels dédiés, etc.

**INSERER LA REPONSE**

**B / Continuité des prestations** (Noté de 0 à 40) : le candidat indique les dispositions prises pour assurer la continuité des prestations (gestion et suivi des locations sur l’application officielle ten’up ou toute autre application dématérialisée permettant la réservation des pistes de padel, s’assure du bon fonctionnement et du suivi de l’ensemble des occupations de ce site).

**INSERER LA REPONSE**

**C / Moyens matériels et humains** (Noté de 0 à 40) : Indication des moyens matériels et humains pour exécuter la convention (personnels mis à disposition pour l’ensemble des missions de l’A.O.T., produits mis à disposition (location, vente, etc.), accueil physique, structures…).

**INSERER LA REPONSE**

A ……………………………………., le ………………………………………….

Le bénéficiaire,